

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 21 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 17 octobre 2011**

**2011 DDEES 98 G** Subventions aux associations Régie de Quartier Paris Centre (3e) et Passerelles 17  
- Régie de quartier du 17e Nord Est (17e).

**Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;

Vu la délibération 2001 DDAEE 10 G du 21 mai 2001, relative à l'attribution d'une aide financière aux entreprises d'insertion parisiennes dès lors qu'elles recrutent des allocataires parisiens du RMI;

Vu la délibération 2007 DDEE 100 G du 18 décembre 2007 donnant autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de conclure avec l'association Régie de quartier du 3è Arts et Métiers (3e) une convention visant le soutien au fonctionnement pour l'insertion professionnelle de personnes en grande difficulté, dont des allocataires parisiens du RMI;

Vu la délibération 2008 DDEE 68 G du 16 décembre 2008 relative à la signature avec l'association "Régie de quartier du 3e Arts et Métiers" (3e), d'une convention biennale visant un soutien forfaitaire et d'une convention annuelle visant une aide variable à l'insertion professionnelle d'allocataires parisiens du RMI;

Vu la délibération 2008 DDEE 23 G du 7 juillet 2008 donnant autorisation à M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général de conclure avec l'association Régie de Quartier du 17ème Nord Est, deux conventions visant, d'une part, le soutien au fonctionnement pour le développement et la consolidation de la régie et, d'autre part, l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté, dont des allocataires parisiens du RMI;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer des subventions de régularisation aux associations Régie de Quartier Paris Centre (3e) et Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est (17e) et demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Régie de Quartier Paris Centre ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement, régularisant un reste dû au titre de la subvention dont le versement a été autorisé par la délibération du 21 mai 2001 visée, d'un montant total de 29.610 euros, est attribuée à l'association Régie de Quartier Paris Centre, domiciliée 58 rue du Vertbois (3e) (ASTRE X06222, SIMPA 59801, dossier 2011\_05936). M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur est autorisé, pour le versement de la subvention, à signer avec cette association une convention, dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement, régularisant un reste dû au titre de la subvention dont le versement a été autorisé par la délibération du 21 mai 2001 visée, d'un montant total de 4.978 euros, est attribuée à l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est, domiciliée 190, avenue de Clichy (17e) (ASTRE X07379, SIMPA 12485, dossier 2011\_05937).

Article 3: La dépense correspondante, 34.588 euros, sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011 et des exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits.